

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.

MODIFICATION N° 7

datée du 22 juin 2026
au prospectus simplifié daté du 30 mai 2025
tel que modifié par la modification n° 1 datée du 22 août 2025
la modification n° 2 datée du 6 novembre 2025
la modification n° 3 datée du 27 février 2026
la modification n° 4 datée du 16 avril 2026
la modification n° 5 datée du 11 mai 2026
et la modification n° 6 datée du 15 mai 2026

Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation
(parts des séries Apogée, F, I, KM et M)
Fonds Scotia d'actions indiennes (parts des séries A, F, I et M)
Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux (parts des séries Apogée, F et I)

(les « **Fonds** »)

La présente modification n° 7, datée du 22 juin 2026, au prospectus simplifié daté du 30 mai 2025, tel que modifié par la modification n° 1 datée du 22 août 2025, la modification n° 2 datée du 6 novembre 2025, la modification n° 3 datée du 27 février 2026, la modification n° 4 datée du 16 avril 2026, la modification n° 5 datée du 11 mai 2026 et la modification n° 6 datée du 15 mai 2026 (le « **prospectus simplifié** »), se rapportant au placement du Fonds, fournit de l'information supplémentaire sur ce dernier, et le prospectus simplifié devrait être lu sous réserve de cette information. Tous les termes clés ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié, sauf s'ils sont par ailleurs expressément définis dans la présente modification n° 6.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

Avec prise d'effet vers le 25 juin 2026 : (i) le Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation ne sera plus sous-conseillé par Polen Capital Management; il sera plutôt sous-conseillé par Putnam Investment Management LLC; et (ii) le Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux ne sera plus sous-conseillé par MFS Gestion de placements Canada limitée; il sera plutôt sous-conseillé par Cohen & Steers Capital Management, Inc.

À compter d'aujourd'hui, les régimes non enregistrés peuvent acheter les titres du Fonds Scotia d'actions indiennes.

MODIFICATIONS

Changements de sous-conseillé

Avec prise d'effet vers le 25 juin 2026, le prospectus simplifié est modifié comme suit :

1. À la page 13, la sous-section suivante est insérée en dessous de l'information relative à Baillie Gifford Overseas Limited :

Cohen & Steers Capital Management, Inc.

Cohen & Steers Capital Management, Inc. (« **Cohen & Steers** »), New York (New York), est le sous-conseiller de portefeuille du Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux. Cohen & Steers est indépendant du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Jason Yoblon, gestionnaire de portefeuille et chef, Titres immobiliers inscrits en bourse	Gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement, y compris le choix de titres et l'élaboration de portefeuilles.

La convention de sous-conseiller en valeurs conclue avec Cohen & Steers peut être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention pourra également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

- Aux pages 20-21, la sous-section relative à *MFS Investment Management Canada Ltd.* est supprimée.
- À la page 21, la sous-section relative à *Polen Capital Management* est remplacée par la suivante :

Putnam Investment Management LLC

Putnam Investment Management LLC (« **Putnam** »), située à Boston (Massachusetts), est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation. Putnam est indépendant du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Richard Bodzy, gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement, y compris le choix de titres et l'élaboration de portefeuilles.
Greg McCullough, gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement, y compris le choix de titres et l'élaboration de portefeuilles.

La convention de sous-conseiller en valeurs devant être conclue avec Putnam pourra être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention pourra également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller.

- À la page 25, la liste des sous-conseillers en valeurs se prévalant des dispenses pour « conseillers internationaux » ou « sous-conseillers internationaux » est modifiée par la suppression de « Polen Capital » et l'ajout de « Cohen & Steers » et de « Putnam ».

5. À la page 34, à la sous-rubrique « Conventions de sous-conseils », le paragraphe suivant est inséré en dessous le paragraphe 18 :

« Convention de gestion de placements datée du 25 juin 2026 intervenue entre Cohen & Steers Capital Management, Inc. et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l’occasion. (Pour plus d’information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.) »
6. À la page 35, à la sous-rubrique « Conventions de sous-conseils », le paragraphe suivant est inséré en dessous le paragraphe 37 :

« Convention de gestion de placements datée du 25 juin 2026 intervenue entre Putnam Investment Management LLC et le gestionnaire, dans sa version modifiée à l’occasion. (Pour plus d’information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.) »
7. À la page 35, à la sous-rubrique « Conventions de sous-conseils », les paragraphes 36 et 38 sont supprimés et les paragraphes suivants sont renumérotés en conséquence.
8. À la page 226, à la rubrique « Détail du Fonds », la rangée « Sous-conseiller » est remplacée par la suivante :

Sous-conseiller	Putnam Investment Management LLC Boston (Massachusetts)
------------------------	--

9. À la page 227, dans le tableau « Nom, constitution et historique du Fonds », la rangée « Événements importants dans les dix dernières années », « s. o. » est remplacée par la suivante :

« Le 25 juin 2026, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, Polen Capital Management, a été remplacé par Putnam Investment Management LLC. »
10. À la page 269, dans le tableau « Détail du Fonds », la rangée « Sous-conseiller » est remplacée par la suivante :

Sous-conseiller	Cohen & Steers Capital Management, Inc. New York (New York)
------------------------	--

11. À la page 270, dans le tableau « Nom, constitution et historique du Fonds », à la rangée « Événements importants dans les dix dernières années », le paragraphe suivant est ajouté après le dernier paragraphe :

« Le 25 juin 2026, le sous-conseiller en valeurs du Fonds, MFS Gestion de placements Canada limitée, a été remplacé par Cohen & Steers Capital Management, Inc. »

Fonds Scotia d’actions indiennes

À compter d’aujourd’hui, le prospectus simplifié est modifié comme suit :

1. À la page 68, « Fonds Scotia d’actions indiennes » est supprimé de la liste des « Fonds non-FFCP ».
2. À la page 242, dans le tableau « Détail du Fonds » du Fonds Scotia d’actions indiennes, la rangée « Admissible aux régimes enregistrés? » est modifiée par la suppression de l’astérisque et de la note du tableau indiquant que « *Les parts du Fonds sont admissibles à l’achat dans les régimes

enregistrés seulement. Elles ne peuvent faire l'objet d'un achat dans des régimes non enregistrés. »

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera un avocat.

ATTESTATION DES FONDS ET DE LEUR GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR

Le 22 juin 2026

Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation
Fonds Scotia d'actions indiennes
Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux
(les « **Fonds** »)

La présente modification n° 7, datée du 22 juin 2026, avec le prospectus simplifié daté du 30 mai 2025, tel que modifié par la modification n° 1 datée du 22 août 2025, la modification n° 2 datée du 6 novembre 2025, la modification n° 3 datée du 27 février 2026, la modification n° 4 datée du 16 avril 2026, la modification n° 5 datée du 11 mai 2026 et la modification n° 6 datée du 15 mai 2026, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« *Neal Kerr* »

Neal Kerr

Président (signant en sa qualité de chef de la direction)
Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion
d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds

« *Gregory Joseph* »

Gregory Joseph

Chef des finances
Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion
d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds

AU NOM DU

conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion
d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds

« *Todd Flick* »

Todd Flick
Administrateur

« *Jim Morris* »

Jim Morris
Administrateur

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL DU FONDS
(parts de série A)

Le 22 juin 2026

Fonds Scotia d'actions indiennes
(le « Fonds »)

À notre connaissance, la présente modification n° 7, datée du 22 juin 2026, avec le prospectus simplifié daté du 30 mai 2025, tel que modifié par la modification n° 1 datée du 22 août 2025, la modification n° 2 datée du 6 novembre 2025, la modification n° 3 datée du 27 février 2026, la modification n° 4 datée du 16 avril 2026, la modification n° 5 datée du 11 mai 2026 et la modification n° 6 datée du 15 mai 2026, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Aziza Amiti »

Aziza Amiti

Chef des finances

Placements Scotia Inc., en tant que placeur
principal des parts de série A du Fonds

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL DES FONDS
(parts de série F des Fonds Patrimoine Scotia et parts des séries KM et Apogée des Fonds)

Le 22 juin 2026

Fonds Patrimoine Scotia américain de croissance à grande capitalisation
Fonds Patrimoine Scotia de titres immobiliers mondiaux
(les « **Fonds** »)

À notre connaissance, la présente modification n° 7, datée du 22 juin 2026, avec le prospectus simplifié daté du 30 mai 2025, tel que modifié par la modification n° 1 datée du 22 août 2025, la modification n° 2 datée du 6 novembre 2025, la modification n° 3 datée du 27 février 2026, la modification n° 4 datée du 16 avril 2026, la modification n° 5 datée du 11 mai 2026 et la modification n° 6 datée du 15 mai 2026, et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« Todd Barnes »

Todd Barnes

Administrateur

Scotia Capitaux Inc. est le placeur principal
des parts de série F des Fonds Patrimoine
Scotia et des séries KM et Apogée des
Fonds.